

Protéger l'environnement du Pacifique

par Mgr Francis Lambert, président de la CEPAC

Il y a un peu plus d'un an, le 11 juillet 1988, la Conférence des évêques catholiques du Pacifique (CEPAC), dont le secrétariat est à Suva (Fidji) et dont le président est Mgr Francis Lambert, évêque de Port-Vila (Vanuatu), a envoyé au président du Forum du Pacifique Sud, S. Exc. Tofilau Eti., un texte qui n'a rien perdu de son actualité, sur les questions d'environnement dans cette région du globe. Voici ce texte (*).

CHER MONSIEUR,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous, Monsieur le Président du Forum du Pacifique Sud, pour demander que les considérations suivantes des évêques catholiques des îles du Pacifique soient portées à la connaissance des membres du Forum lors de sa réunion, en septembre prochain.

Nous sommes reconnaissants de l'engagement généreux d'hommes d'État, d'hommes politiques, des économistes et savants, dont beaucoup s'inspirent de la foi religieuse, qui se sacrifient personnellement pour résoudre les problèmes de la région et qui se dévouent entièrement pour assurer qu'un nombre croissant de gens puissent jouir des bénéfices de la paix et d'une meilleure qualité de la vie.

Néanmoins, il s'est avéré que certaines activités touchant l'environnement naturel aient été entreprises dans le passé, que l'on continue, même actuellement, et que l'on prépare des plans pour l'avenir, à un tel niveau et d'une manière telle que cela représente actuellement, ou potentiellement, un danger pour l'environnement naturel et même pour l'homme lui-même.

Nous voulons attirer l'attention des chefs de gouvernement dans les îles du Pacifique sur la nécessité d'une vigilance rigoureuse pour protéger l'environnement naturel et pour assurer qu'il soit utilisé pour servir vraiment les besoins de tous les peuples de ces îles, les générations actuelles et à venir.

En ce qui concerne la question qui nous intéresse, nous voulons réitérer notre conviction que la préoccupation sociale de l'Église catholique, visant le développement authentique de l'homme et de la société en respectant et favorisant toutes les dimensions de la personne humaine, est bien comprise par beaucoup de monde dans les îles du Pacifique.

Il est évident que le développement, la planification et la manière dont les ressources sont utilisées, doivent comprendre le respect des exigences morales. Une d'elles impose, sans conteste, des limites à l'usage du monde de la nature. La domination confiée par le Créateur à l'homme, n'est pas un pouvoir absolu. Personne ne peut parler de la liberté de « utiliser et abuser », ou de disposer des choses comme cela lui plaît. Le devoir de l'homme, depuis le début défini par le Créateur et traduit par l'exhortation de « cultiver et garder » son environnement (cf Gn 2, 15), montre assez clairement, si l'on en vient au monde de la nature, que nous

ne sommes pas seulement soumis à des lois biologiques, mais aussi à des lois morales, qu'on ne peut transgresser impunément.

Nous constatons qu'en termes économiques, l'inégalité qui existe entre les pays des îles de notre région et les pays développés, est frappante. Il y a ici une question morale devant laquelle l'Église, appelée à témoigner et à promouvoir l'unité de toute l'humanité, ne peut rester indifférente.

La diminution de la souveraineté de nos pays des îles, dans des domaines économiques, politiques et culturels, et la dépendance excessive des autres, découlent de cette inégalité.

Et pourtant les ressources naturelles de la terre et de la mer ont soutenu nos peuples insulaires pendant des générations, et devraient le faire même davantage à l'avenir, grâce à une exploitation soignée et prudente.

En même temps, on se rend de plus en plus compte qu'il y a des limites aux ressources disponibles, et qu'on doit respecter l'intégrité et les cycles de la nature et en tenir compte dans la planification de leur développement, plutôt que les sacrifier pour des gains politiques ou économiques qui, eux, sont tout simplement de courte durée ou avantageux pour quelques-uns.

Le concept d'un réel développement ne peut ignorer l'utilisation des éléments de la nature, le renouvellement de ses ressources et les conséquences d'une industrialisation à l'aveuglette – trois considérations qui alertent nos consciences sur la dimension morale du développement.

Nous déplorons particulièrement toute activité qui, selon des scientifiques sérieux, est une menace grave pour l'environnement naturel : c'est pourquoi nous condamnons les expériences d'engins atomiques, le dépôt de déchets nucléaires et toxiques, et l'incinération et l'entreposage de tels déchets aux îles et dans les eaux de l'océan du Pacifique.

Si des erreurs sont commises et surviennent des accidents, la nature des dégâts à l'environnement naturel pourrait être catastrophique et irréversible; c'est pourquoi, il incombe à ceux qui en ont la charge de choisir les moyens les plus sûrs et d'éviter toute possibilité de risque.

Nous espérons que cet appel moral trouvera un écho dans les cœurs de nos chefs de gouvernement, pour qui nous avons une très haute considération et la plus grande estime. Nous prions le Tout-Puissant de les guider et de les protéger dans leurs nobles efforts.

Avec l'assurance de ma plus haute considération,

Sincèrement vôtre.

■
† Francis LAMBERT,
évêque de Port-Vila,
président de la CEPAC

(Conférence des évêques catholiques du Pacifique)

(*) Texte original anglais traduit en français par le secrétariat de la Cepac.